

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

en Belgique

—

Nous lisons dans *the Labour Gazette* d'août 1896, ce qui suit : La première question mise à l'enquête par les soins de l'Office du travail belge a été celle du repos hebdomadaire. Le volume résultant de cette enquête vient de paraître. Il contient l'avis de toutes les industries principales de la Belgique, excepté celui des industries de transport, des mines et carrières. Le nombre des établissements questionnés a été de 1.459, comprenant 119.477 ouvriers. 946 de ces établissements travaillent le dimanche et occupent 41 679 personnes.

Une distinction est faite entre les établissements travaillant régulièrement le dimanche et ceux ne travaillant qu'occasionnellement ce jour-là. 430 sont dans le premier cas, 516 dans le deuxième.

Le tableau suivant donne le détail du travail annuel le dimanche

Nombre de dimanches employés par an	OMBRE D'OUVRIERS EMPLOYÉS					Total
	équipe 6, 12, 18 hommes	12 h. ou plus	6 à 12 h.	moins de 6 h.	durée indéterminée	
tous	8 533	1055	2259	1700	83	13 651
26 à 52	108	439	470	225	13	950
10 à 26	2 345	100	905	885	119	4 352
1 à 10	1 714	1161	1205	2147	88	6 315
indéterminé	234	190	740	219	316	1 699
Totaux	12 931	2645	3579	5193	619	26 967

La plus grande partie des personnes employées le dimanche, 89,2 0/0, n'est pas engagée pour la production à proprement parler ; mais pour l'entretien et le nettoyage des plantes, l'entretien des fournaux allumés, la surveillance, le transport des vivres, etc., etc.

P. T.

Les coopérateurs italiens

Un congrès coopératif se tiendra à Florence les 10 et 11 octobre prochain, sous les auspices de la Ligue nationale des Sociétés coopératives italiennes.

Les Trades-Unions

Le vingt-neuvième congrès des Trades-Unions s'est réuni à Edimbourg. Il y avait 360 délégués représentant 168 sociétés, sans compter les représentants de la Fédération américaine du travail et les Trades Unions allemands.

L'UNION COMPAGNONNIQUE

Dimanche dernier l'Union compagnonnique de tous les corps et de tous les rites du Tour de France conviait ses membres et ses amis à fêter le septième anniversaire de sa fondation par un banquet fraternel, au Grand-Orient de France, rue Cadet.

Qu'est-ce donc que « l'Union compagnonnique » ? Beaucoup de nos lecteurs ne connaissent sans doute que de nom ce groupement si intéressant de travailleurs. Aussi, avant de rendre compte de la cérémonie, allons-nous donner un rapide aperçu de l'Union et de ses diverses institutions.

Certes ce n'est point dans de retentissants discours, encore moins dans des quotidiens à grand tirage que nous avons puisé ces documents. A l'encontre de certains syndicats qui ne vivent que d'agitation et de malsaine réclame au profit de personnalités le plus souvent étrangères à la profession, « l'Union compagnonnique » constitue une puissante organisation, soucieuse avant tout du bien-être matériel et moral de ses membres. La solidarité et le devoir professionnel en sont la base, et sans bruit, en dehors de toutes divisions politiques, elle poursuit